

Inscriptions pour la rentrée scolaire 2019/2020

Pour les enfants nés en 2016 et 2017

(dans la limite des places disponibles)

Vous trouverez ci-joint la procédure à suivre pour inscrire votre enfant à l'école.

Si vous ne pensez pas scolariser votre enfant dans notre regroupement, merci de nous le signaler.

Les inscriptions se font en deux étapes

1. Inscription administrative en mairie

Pour l'année scolaire 2019-2020, les inscriptions sont à effectuer avant le 2 mai 2019 en mairie aux heures de permanence.

A l'issue de l'inscription administrative, un certificat d'inscription est délivré par la mairie aux familles. Ce certificat est ensuite à remettre à la directrice d'école pour enregistrement lors de l'entretien d'admission.

2. Admission à l'école

Merci de prendre contact avec la directrice afin de convenir d'un rendez-vous. L'admission de votre enfant sera enregistrée par la directrice de l'école de Cuvilly sur présentation du certificat d'inscription délivré par la Mairie.

Liste des pièces à fournir au directeur ou à la directrice de l'école lors du rendez-vous :

- Le carnet de santé comportant les vaccinations obligatoires
- Un justificatif de domicile récent
- Le livret de famille
- Pour les parents divorcés, joindre le jugement du tribunal justifiant de l'autorité parentale et de la garde d'enfant(s)

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter votre mairie et la directrice de l'école.

Mme CAMPOS Ecole de Cuvilly 03 44 85 96 19 ce.0600935R@ac-amiens.fr

Informations pratiques

Regroupement Pédagogique Intercommunal de Cuvilly, Orvillers-Sorel, Belloy, Hainvillers, La Taule, Mortemer et Biermont

- Ecoles du RPI

Les écoles fonctionnent sur 4 jours. Les classes maternelles se situent dans l'école de Cuvilly + 1 classe élémentaire (CP ou autre selon les années et répartitions) à côté de la mairie de Cuvilly.

Les autres classes élémentaires se situent à l'école d'Orvillers-Sorel.

	LUNDI-MARDI-JEUDI-VENDREDI		
	Cuvilly maternelle	Cuvilly élémentaire	Orvillers-Sorel
Début	9h10-9h20	9h05-9h15	8h50-9h00
Fin	12h20	12h15	12h00
Début	14h10-14h20	14h05-14h15	13h50-14h00
Fin	17h20	17h15	17h00

- Restauration scolaire

Le restaurant scolaire est situé sur la commune d'Orvillers-Sorel, dans les locaux de l'accueil périscolaire. L'ensemble est géré par le SIRS. Pour les réservations, contactez Mme Descendres 03 44 85 09 01.

- L'accueil périscolaire

L'accueil périscolaire est assuré le matin et le soir dans les locaux du périscolaire à Orvillers-Sorel. Il est géré par le SIRS, pour les réservations contactez Mme Descendres 03 44 85 09 01.

- Transport scolaire

Un système de ramassage scolaire gratuit est organisé par les Hauts-de-France entre les écoles et les différents villages. La fréquentation du car est « de droit » pour le trajet domicile-école de scolarisation. Si votre enfant doit prendre le car, n'oubliez pas de l'inscrire sur le site oise-mobilité.

- Coordonnées utiles

<u>Pôles scolaires</u>	<u>Mairies</u>
<u>Ecole maternelle</u> 03 44 85 00 05	<u>Cuvilly</u> : 03 44 85 08 03
<u>Ecole élémentaire Cuvilly</u> 03 44 85 96 19	<u>Orvillers-Sorel</u> : 03 44 85 02 69
<u>Ecole élémentaire d'Orvillers</u> : 03 44 85 09 01	